

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

N° D032_SYANE_programme 2024 des travaux de rénovation de l'éclairage public

L'an deux mille vingt-quatre, le deux Mai,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 25 avril 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre.

Absent (0) :

Excusés (2) : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE
VIOLLAZ Emilie pouvoir à Florine WIART

Votants (19)

LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2024

figurant sur le tableau en annexe,

d'un montant global estimé à : 88 845,61 Euros

avec une participation financière communale s'élevant à : 52 388,27 Euros

et des frais généraux s'élevant à : 2 665,37 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe.

2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à : **88 845,61 Euros**,
avec une participation financière communale s'élevant à : **52 388,27 Euros**
et des frais généraux s'élevant à : **2 665,37 Euros**

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 2 132,30 Euros après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune.
Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 41 910,62 euros
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,

Bruno GILLET



Collectivité : SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS
 N° de contrat : 24040
 Date : 19/04/2024

74249



Voire interlocuteur technique : Raphael VIVANT / SUEZ
 Votre interlocuteur administratif : Zahira OUERGHEMMI

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2024

Numéro d'opération :		Opération :						
74249 WP 22057		Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2024						
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	Montant HT des études	TVA	Montant TTC de la dépense
WP	22 057	00		Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC	71 214,20 €	450,00 €	14 332,84 €	85 997,04 €
BF	22 057	01		Remplacement "Ballon fluo"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
WP	22 057	02		Maitrise d'oeuvre interne SYANE*	0,00 €	2 848,57 €	0,00 €	2 848,57 €
TOTAL					71 214,20 €	3 298,57 €	14 332,84 €	88 845,61 €

REPARTITION DU FINANCEMENT							
Participation du SYANE			Participation de la commune				
Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
30%	21 499,26 €	14 103,51 €	35 602,77 €	70%	50 164,94 €	229,33 €	50 394,27 €
60%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30%	854,57 €	0,00 €	854,57 €	70%	1 994,00 €	0,00 €	1 994,00 €
			36 457,34 €				52 388,27 €

FCTVA = 16,404 % du TTC

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense)		2 665,37 €
---	--	------------

La contribution au budget de fonctionnement du SYANE fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres. Conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique, ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :
 De 80 % de la quote-part, soit 41 910,62 euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
 Et 80 % du taux CBF, soit 2 132,30 euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

